



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

Le Conseil Municipal de la commune du Rouret étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni s'est réuni au sein du Théâtre du Rouret, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérald Lombardo, Maire du Rouret.

Présents (21) : Gérald LOMBARDO, Alice ZEROUAL POMERO, Maurice CASCIANI, Christel GENET, Yves CHESTA, Nathalie WENZINGER, Éric LATY, Jacques DELORME, Jean-Charles FISCHER, Joël HATTIGER, Jean-François DROUARD, Isabelle GARCIA, Frédérique SKYRONKA, Hélène GUILLEMIN, Alain DUBBIOSI, Jean-Pierre LESNE, Nathalie GONZALES, Jérôme BARLET, Lionel DEBEIRE, Sylvie BOINNARD BERNA, Sandra BALZAN.

Procurations (6) : Martine PANNEAU à Yves CHESTA, Amédée NOSSARDI à Jacques DELORME, Florence GUILLAUD à Alice ZEROUAL POMERO, Florence BOURJADE à Christel GENET, Caroline MELLERIN à Jean-Charles FISCHER, Danièle FECOURT à Lionel DEBEIRE.

Le nombre de votants est porté à 27.

Absents excusés (0) : /

Secrétaire de séance : Christel GENET.

Ouverture de la séance à 19h00.

À l'ouverture de la séance, le nombre de votants est fixé à 27.

M. le Maire procède à l'appel et Mme Christel GENET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Il fait lecture de l'ordre du jour unique.

**DCM_2022_31 : MOTION CONTRE LA FUSION
DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ET DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du texte de motion ci-joint, justifiant le rôle de proximité de l'échelon départemental, et s'opposant à la fusion du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

**MOTION CONTRE LA FUSION DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ET DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

Représentatifs à la fois d'un territoire de vie auxquels les citoyens s'identifient et d'une institution qui assume depuis plus de 160 ans un rôle essentiel pour renforcer la cohésion territoriale et la redistribution équilibrée des richesses, le Département des Alpes-Maritimes est un repère majeur pour les Maralpins. Un échelon affectif qui signe une identité, une proximité, une efficacité. Un échelon d'énergie enracinée qui trouve une traduction immédiate et directe dans la protection des populations à chaque étape de la vie.

Le Département des Alpes-Maritimes assure une action sociale équitable au profit des citoyens les plus fragiles, avec un engagement à taille humaine en faveur des enfants et des familles, de l'autonomie, de la promotion des politiques en matière de handicap, de la prise en charge des aînés, de l'offre de soins de proximité et de l'insertion.

Le Département des Alpes-Maritimes assume son rôle d'aménageur du territoire, de garant de l'équilibre et de la solidarité territoriale en construisant de grandes infrastructures, qui maillent l'ensemble du territoire départemental : routes, collèges, pôles de sécurité publique (SDIS, forces de sécurité intérieure)

Le Département des Alpes-Maritimes soutient l'attractivité des territoires en investissant dans le réseau numérique très haut débit, le soutien aux projets touristiques, la protection de l'environnement, la valorisation du patrimoine culturel, la promotion du sport, des loisirs, de la culture.

Nous ne souhaitons pas la remise en cause de l'histoire de nos territoires au profit d'une approche administrative qui, sous couvert de modernité, voudrait dissoudre une organisation territoriale efficace, pertinente et proche des citoyens. La France est un pays qui a su faire émerger des territoires métropolitains sans délaisser les territoires péri-urbains et ruraux notamment grâce à l'action conjuguée des départements et des communes.

Nous rappelons par ailleurs que les communes, échelon de base de notre démocratie locale, soutenues par les intercommunalités et par le département, peuvent revendiquer une légitimité fondée sur plusieurs centaines d'années d'existence, une forte capacité d'adaptation aux évolutions réglementaires et une réelle aptitude à répondre aux besoins diversifiés de leurs habitants.

Nous sommes profondément attachés à une organisation territoriale d'adhésion construite de manière consensuelle avec des outils institutionnels librement choisis, fruits d'une véritable concertation au service des communes et de leurs habitants.

En 2018, les vellétés gouvernementales visant à transposer le modèle du Nouveau Rhône sur les départements des Alpes-Maritimes, de la Gironde, de la Haute-Garonne, de la Loire-Atlantique et du Nord avaient déjà toutes été rejetées localement, obligeant le Gouvernement à faire une volte-face sur le sujet en plein mouvement de contestation des gilets jaunes, traduisant pour une partie de la population un sentiment d'abandon géographique et social et plaçant pour plus de proximité et d'équité, ADN des départements.

Force est donc de constater, qu'aujourd'hui, cette proposition remise sur le tapis par le candidat-Président, met à nouveau les élus locaux devant une idée accomplie, sans concertation ni dialogue et loin des aspirations des citoyens et marquant une profonde méconnaissance de la France des territoires.

Si nous appelons pour une France avec plus de décentralisation, celle-ci ne doit surtout pas détricoter la cohésion sociale, chemin dangereux pour la démocratie, l'autonomie des communes et la liberté d'opinion.

Nous, élus des Alpes-Maritimes, refusons ainsi ce projet arbitraire et déconnecté des préoccupations des habitants de notre territoire et affirmons notre volonté que le Conseil départemental des Alpes-Maritimes continue à jouer pleinement son rôle dans ses limites administratives et prérogatives actuelles.

Nous, élus des Alpes-Maritimes, approuvons la présente motion contre la fusion du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

M. le Maire présente le sujet, et rappelle le rôle du Département dans des domaines aussi variés que l'éducation, l'environnement, l'aide aux aînés, aux personnes en situation de handicap, le social, la santé, la jeunesse, la sécurité, le sport, la culture, le réseau routier, la prévention des risques naturels, la croissance verte, la qualité de vie, le respect du patrimoine... Autant d'actions qui démontrent qu'il s'agit d'une collectivité de proximité, bien à l'écoute de son territoire et toujours prête à travailler au bénéfice de tous. Elle dispense également des aides à l'agriculture et au pastoralisme, à l'acquisition foncière à destination agricole, permettant d'investir et de développer ces secteurs, en collaboration avec les

communes et la CASA. Les filières bio innovantes sont aussi portées par le travail en profondeur du Département, et les circuits courts locaux sont favorisés (plan « 06 à table »).

Il agit également pour sur l'accompagnement des fêtes, des animations, ainsi que pour l'écologie, la transition énergétique, le plan « Green Deal », la protection de l'air de l'eau et des aliments, l'encouragement de la croissance verte, les sanctuaires Biodiversité dans 19 parcs départementaux, le développement des pistes cyclables...

Pour la santé et la recherche, M. le Maire prend exemple des appels à projets lancés par le Département pour développer des solutions innovantes (plans cancer, Alzheimer, etc...).

Pour l'éducation et la jeunesse, le Département réalise collèges, gymnases... Il accompagne également les communes sur les pôles scolaires.

Il témoigne ensuite que cette collectivité n'agit pas dans une logique partisane ; le Département est au service d'un territoire et de toutes les communes qui le composent, sans qu'il y ait de blocages politiques et idéologiques.

Il poursuit son énumération avec l'aide aux jeunes à la réinsertion et à l'emploi, le soutien aux jeunes sportifs de haut niveau, l'organisation de soirées estivales à vocation culturelles et de divertissement, les aides en subventions aux associations d'intérêt général.

Sur le plan de la sécurité le Département participe aux équipements gendarmerie, de police, pompiers, casernes... Ainsi, la population est convertie et protégée grâce à tout ce travail de longue date.

M. le Maire rappelle également l'efficacité du département, indiquant qu'il reste aujourd'hui un échelon qui mérite d'être renforcé aux côtés des communes.

Il prend l'exemple de la transition énergétique, dont l'action doit commencer au plus proche, dans le local, sans éloigner les pôles de décision.

M. le Maire rappelle avant de conclure, que le vote de cette motion relève du principe de libre administration des collectivités territoriales. Il cite l'avocat-conseil de la commune qui écrit « Il est loisible aux Conseils municipaux de prendre des délibérations qui se bornent à des vœux, des prises de position ou des déclarations d'intention. [...] La suppression du conseil départemental revêt indiscutablement le caractère d'un intérêt local puisque par ses financements et son soutien aux communes, il contribue à développer sur le territoire communal des projets d'intérêt général. »

Il fait lecture de la motion dans son intégralité, puis invite les membres de l'assemblée, à l'issue de la présentation, à s'exprimer.

Mme Boinnard Berna, prend la parole :

« Je voudrais rappeler que nous avons refusé que cette motion soit mise à l'ordre du jour du précédent conseil municipal car nous avons reçu les documents trop tard pour en prendre connaissance sérieusement.

Nous ne contestons nullement le rôle du conseil départemental, la question n'est pas là. Nous considérons que nous, conseillers municipaux, n'avons pas la compétence pour prendre une telle décision sur le sujet avec les éléments dont nous disposons.

S'il s'avérait que les subventions de la commune par exemple soient remises en question, nous prendrions position car le bon fonctionnement de la commune serait impacté.

Ce domaine n'est pas de la compétence des communes, il n'y a pas lieu de le traiter en conseil municipal. C'est ce que nous pensons.

En conséquence, nous refusons de participer au vote.

Nous vous remercions de bien vouloir ajouter cette intervention au procès-verbal de cette séance.

Je rappelle juste, vous dites que beaucoup ont refusé la fusion, on ne sait pas où en est le projet et dans tous les cas on sait qu'à Lyon, la fusion a eu lieu et à Aix Marseille Provence elle est en cours. »

M. le Maire commente sur le fait que la liste minoritaire d'opposition n'utilise pas toujours les bonnes méthodes pour entrer dans une collaboration positive et une construction d'intérêt général.

Mme Boinnard Berna répond que l'opposition a le droit d'exister.

M. le Maire indique que justement elle a pu s'exprimer, et a bénéficié du temps nécessaire pour cela. Les propos seront repris dans le Procès-Verbal.

Mme Boinnard poursuit en indiquant qu'ils [le groupe minoritaire d'opposition] ont fourni des informations sur Aix-Marseille trouvées au sein d'un article de la Gazette des Communes, et qu'ils ne savent pas si l'échelon du Département disparaîtrait, ou s'il s'agirait simplement d'un transfert de compétences.

M. le Maire répond que dans tous les cas, la motion proposée au présent Conseil Municipal a été élaborée au sein des services départementaux, a été portée par les villes de Cannes, Antibes, Grasse, et toutes les communes concernées.

M. Delorme fait part de son expérience en tant qu'ancien habitant de Martigues, indiquant que lorsque la métropole de Marseille a voulu s'étendre cela a provoqué une levée de boucliers, car lorsqu'elle prend les rênes elle a tendance à se comporter de manière centripète, sauf pour les ordures qui étaient plutôt envoyées en périphéries. Il est bon de maintenir lorsqu'on en a la possibilité, une administration au-dessus de la gestion comptable des populations et qui s'intéresse aussi à la gestion humaine.

M. le Maire le remercie et invite les membres du Conseil à se prononcer.

Les quatre conseillers municipaux : Lionel DEBEIRE (ainsi que sa procuration Danièle FECOURT), Sylvie BOINNARD BERNA, Sandra BALZAN, expriment le souhait de ne pas participer au vote.

Le nombre de votants passe à 23.

M. le Maire remercie tous ceux qui approuvent cette motion pour la commune du Rouret, pour les communes du Département, pour l'action que mène le département, en tant que collectivité de solidarité humaine et territoriale.

M. Hattiger prend la parole pour indiquer qu'il s'abstient, estimant ne pas avoir les données techniques pour pouvoir prendre position sur un sujet aussi important, juste en ayant à l'appui une motion et un propos du candidat président de département. Il reconnaît que le Département est très utile, mais considère qu'il faut prendre également en compte que l'Etat a des besoins très importants de réforme, notamment sur le critère de la mise en avant des coûts de l'administration.

Le Maire répond qu'au sein des pays de l'Union Européenne, notre structure étatique est considérée par certains comme une véritable richesse, tandis que d'autres pensent qu'elle est surabondante.

M. Hattiger poursuit sur le fait qu'il considère que ce vote déterminant est porteur d'une certaine vision idéologique et politique sur lequel il lui paraît délicat de se prononcer.

M. le Maire répond que la position de M. Hattiger est respectable et légitime.

M. Drouard suit le vote de M. Hattiger et s'abstient également.

Mme Boinnard Berna intervient pour noter que M. Hattiger ne s'est pas vu imposer un temps limite d'intervention.

M. le Maire répond qu'elle a également eu tout son temps, en revanche il n'est pas approprié de transformer cette soirée de Conseil Municipal en un débat continu entre deux personnes.

Après avoir ouï les exposés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la motion ci-jointe s'opposant à la fusion du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur.**

Votants : 23

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 2
(J-F. Drouard, J. Hattiger)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,
Gérald LOMBARDO



La secrétaire de séance,
Christel GENET